



lettre suivie ou lettre recommandée

Par **dabourrez**, le **14/01/2020 à 14:46**

bonjour,rnrnLa lettre suivie a -t-elle une valeur juridique en étant moins couteuse que la LR/AR ?

Par **Lag0**, le **14/01/2020 à 14:54**

Bonjour,rnrnAvec la lettre suivie, le destinataire ne signe pas d'accusé de réception, vous ne pouvez donc pas savoir s'il l'a réellement reçue.

Par **jurassien39000**, le **14/01/2020 à 18:16**

Encore faut il que la lettre recommandée arrive ;)rnrnJe dis cela car j'ai envoyé une lettre avec AR Vendredi 10 et elle n'est toujours pas distribuée

Par **Tisuisse**, le **15/01/2020 à 07:51**

Bonjour JURASSIEN39000,rnrnLa poste n'informe l'expéditeur que lorsque le destinataire a signé l'accusé réception (il a 15 jours à compter le la première présentation de la LR à son domicile) faute de quoi la LR est retournée à son expéditeur avec la mention "non réclamée". Donc, si vous avez adressé une LR le 10, il est normal que le 15 vous n'ayez pas encore de nouvelles d'autant qu'il y a eu un week-end entre temps.

Par **jurassien39000**, le **15/01/2020** à **08:49**

Ce qui me surprend c'est que cette lettre est toujours dans le centre de distribution rnrn
rnrnBonne journée